



FORMATION

CONDUCTEUR ACCOMPAGNATEUR DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - TPMR

NEO
FORMA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquisition des compétences nécessaires à garantir le transport en sécurité d'une personne présentant un handicap ou à mobilité réduite

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Connaissance et adaptation à la clientèle

- Présentation de l'accord du 7 juillet 2009
- Connaissance des publics et des différents types d'atteintes et de handicap
- L'accueil et le climat de confiance avec les personnes transportées
- La prise en charge et la conduite de la clientèle

Module 2 : Adopter les gestes et postures en lien avec le public transporté

- Notions d'anatomie et biomécanique
- Principes d'économie d'effort et de sécurité physique
- Prise en compte du public transporté dans la conduite
- Entraînement aux gestes corrects (manipulation du matériel, aide au déplacement de la personne et aide à l'installation dans le véhicule)

Module 3 : Prévention des risques routiers

Module 4 : Porter secours (SST)

- La protection
- L'alerte
- Les différentes situations de danger pour la victime
- Les gestes et soins d'urgence à adopter

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Interaction permanente entre les participants et les formateurs
- Alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets
- Pédagogie par l'action : le formateur utilise son expérience d'ostéopathe, spécialiste en biomécanique du rachis pour entraîner les participants aux différentes postures et donner les conseils adéquats
- Mise en situation des participants par des exercices pratiques des gestes et actions de secours

QUALIFICATION DU FORMATEUR

Praticien Ostéopathe diplômé / Formateur spécialisé en gestes et postures et/ou formateur PRAP / Formateur SST certifié par l'I.N.R.S

RECYCLAGE OBLIGATOIRE DU MODULE SECOURISME TOUS LES 2 ANS 1 JOURNÉE 7H

Une obligation pour l'employeur

Convention collective des transports routiers et des activités auxiliaires. Accord sur la définition et les conditions d'exercice de l'activité de conducteurs accompagnateurs de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite (PMR) du 7 juillet 2009. Décret 3 septembre 1992 – Art. R. 231-71 du Code du Travail

NEO FORMA – Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 91 07177 91 auprès de la préfecture d'Ile de France - Siège social : 14 place Moreau David, 94120 Fontenay-sous-Bois
www.neo-forma.fr – Tél : 01.82.39.08.30 – E-mail : contact@neo-forma.fr
R.C.S Créteil 791 297 120 - SIRET 791 297 120 00028 - Code APE : 8559A



PUBLIC

Tout conducteur amené à apporter un accompagnement aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

PRÉ-REQUIS

Permis B ou D depuis plus de 2 ans
Aucune condamnation au casier judiciaire n°2

DURÉE



4 jours soit 28H

Effectif : 4 pers minimum
12 pers maximum



VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation et d'une Carte SST certifiée par l'I.N.R.S



DOCUMENTATION

Remise d'une brochure TPMR